



**Commune de Barberaz**  
Savoie



**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**4 JUILLET 2020**

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
de  
SAVOIE

ARRONDISSEMENT  
de  
CHAMBERY

CANTON  
de  
LA RAVOIRE

OBJET :  
**Election du Maire**

En exercice 27

Présents : 24

Excusés : 3

Absents : 0

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Le Maire,

Publié et transmis en Préfecture le :

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

ID : 073-217300292-20200704-D200739-DE

**EXTRAIT**

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal n° D 20-07-39

### Le 4 juillet 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOIX-NEVEU Arthur, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : A. BOIX-NEVEU – N. RATEL-DUSSOLIER – F. MAUDUIT – S. SELLERI – JP. COUDURIER – D. GODDARD – A. MAENNER – JC. BERNARD – MN. GERFAUD-VALENTIN – J. PEROT – M. LE CHENE – JP. TISSINIE – MF PICHET – G. MUGNIERY – B. MOLLARD – Y. ROTA-BULO – J. GAUCHON – P. DUPUIS – K. MAUVILLY-GRATON – D. DUBONNET – Y. FETAZ – AC. THIEBAUD – N. LAUMONNIER – P. MAULET -

Excusés : MM. Laurent – Brulfert – Fontanel qui ont donné procuration à M. Boix-neveu – Mme Thiebaud – M. Dubonnet

Mme GAUCHON Juliette a été élue secrétaire de séance.

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (article L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 24 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants (enveloppes déposées)	27
- Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs par le bureau	6
- Nombre de suffrages exprimés	21
- Majorité absolue	14

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus (Chiffre et toutes lettres)
Arthur BOIX-NEVEU	21 vingt et un

Proclamation de l'élection du maire :

Monsieur Arthur BOIX-NEVEU a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Arthur BOIX-NEVEU



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
de  
SAVOIE

ARRONDISSEMENT  
de  
CHAMBERY

CANTON  
de  
LA RAVOIRE

OBJET :  
**Détermination du  
nombre d'adjoints**

En exercice	27
Présents :	24
Excusés :	3
Absents :	0

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Le Maire,

Publié et transmis en Préfecture  
le :

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

ID : 073-217300292-20200704-D200740-DE

**EXTRAIT**

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal n° D 20-07-40

### Le 4 juillet 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : A. BOIX-NEVEU – N. RATEL-DUSSOLIER – F. MAUDUIT – S. SELLERI – JP. COUDURIER – D. GODDARD – A. MAENNER – JC. BERNARD – MN. GERFAUD-VALENTIN – J. PEROT – M. LE CHENE – JP. TISSINIE – MF PICHET – G. MUGNIERY – B. MOLLARD – Y. ROTA-BULO – J. GAUCHON – P. DUPUIS – K. MAUVILLY-GRATON – D. DUBONNET – Y. FETAZ – AC. THIEBAUD – N. LAUMONNIER – P. MAULET -

Excusés : MM. Laurent – Brulfert – Fontanel qui ont donné procuration à M. Boix-neveu – Mme Thiebaud – M. Dubonnet

Mme GAUCHON Juliette a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'en vertu des articles L.2122.1 et L.2122-2 du Code générale des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal, soit pour la commune 8 adjoints.

Monsieur le maire propose de fixer ce nombre à 8.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Arthur BOIX-NEVEU



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
de  
SAVOIE

ARRONDISSEMENT  
de  
CHAMBERY

CANTON  
de  
LA RAVOIRE

OBJET :  
**Election des  
adjoints**

En exercice 27

Présents :

Excusés :

Absents :

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Le Maire,

Publié et transmis en Préfecture le :

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

10 JUL 2020

ID : 073-217300292-20200704-D200741-DE

**EXTRAIT**

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal n° D 20-07-41

### Le 4 juillet 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : A. BOIX-NEVEU – N. RATEL-DUSSOLIER – F. MAUDUIT – S. SELLERI – JP. COUDURIER – D. GODDARD – A. MAENNER – JC. BERNARD – MN. GERFAUD-VALENTIN – J. PEROT – M. LE CHENE – JP. TISSINIE – MF PICHET – G. MUGNIERY – B. MOLLARD – Y. ROTA-BULO – J. GAUCHON – P. DUPUIS – K. MAUVILLY-GRATON – D. DUBONNET – Y. FETAZ – AC. THIEBAUD – N. LAUMONNIER – P. MAULET -

Excusés : MM. Laurent – Brulfert – Fontanel qui ont donné procuration à M. Boix-neveu – Mme Thiebaud – M. Dubonnet

Mme GAUCHON Juliette a été élue secrétaire de séance.

Sous la présidence de Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Il est procédé au dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Il est constaté qu'une liste de candidats a été déposée.

#### Résultat du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants (enveloppes déposées)	27
- Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs par le bureau	5
- Nombre de suffrages exprimés	22
- Majorité absolue	14

Nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus
RATEL-DUSSOLIER Nathalie	22 vingt deux

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats ci-dessous :

- RATEL-DUSSOLIER Nathalie	1 <sup>ère</sup> adjointe
- MAUDUIT François	2 <sup>ème</sup> adjoint
- GODDARD Danièle	3 <sup>ème</sup> adjointe
- COUDURIER Jean-Pierre	4 <sup>ème</sup> adjoint
- GERFAUD-VALENTIN Marie-Noëlle	5 <sup>ème</sup> adjointe
- BERNARD Jean-Claude	6 <sup>ème</sup> adjoint
- SELLERI Sylvie	7 <sup>ème</sup> adjointe
- MUGNIERY Gilles	8 <sup>ème</sup> adjoint

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Arthur BOIX-NEVEU

